CEREMONIE D'HOMMAGE A RENEE ET JEAN LOSQ - 27 JANVIER 2024 – SAINTE LUCE-SUR-LOIRE
ALLOCUTION DE NICOLE BADAUD

AU NOM DE L'ARAC ET DU COMITE DEPARTEMENTAL DU SOUVENIR DES FUSILLES DE CHATEAUBRIANT ET NANTES

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les élus,
Chère famille de Renée et Jean LOSQ,

Mesdames et Messieurs les représentants des associations patriotiques et des partis politiques,

Mesdames et Messieurs les porte-drapeaux,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

L'exposition sur les « procès » des 42 et des 16 installée depuis quelques jours sur le mail de l'Europe à l'occasion du 81e anniversaire de cet événement est là pour rappeler que le travail de mémoire et la transmission de l'histoire demeurent une priorité pour nous tous, élus des collectivités, membres des associations mémorielles et culturelles, citoyens.

Réalisée par les Archives municipales de Nantes, en partenariat avec le Comité du Souvenir et le Musée de la Résistance nationale, présentée dans de nombreuses communes de l'agglomération nantaise, cette exposition met à portée de tous l'histoire collective de ces résistants qui ont fait face sans trembler à la répression sans pitié des nazis.

Nous remercions la municipalité pour cette initiative.

Au nom de la section lucéenne de l'ARAC et du Comité départemental du souvenir des fusillés de Châteaubriant, Nantes et de la Résistance en Loire-Inférieure, permettez-moi ensuite de vous remercier de votre présence et de saluer chaleureusement les membres de la famille LOSQ.

28 janvier 1943, au terme d'un procès qui n'en a que le nom, au palais de justice de Nantes, 45 résistants communistes, 40 Français dont 2 femmes et 5 républicains espagnols sont condamnés par l'occupant nazi dont 37 à la peine de mort.

C'est un procès à grand spectacle, les murs de la salle sont recouverts de tentures rouges agrémentées de la funeste croix gammée. L'audience n'est pas ouverte au public et les débats sont menés en allemand, langue qu'aucun des prévenus ne comprend.

« Lorsque les sentences sont tombées tous les gars se sont levés et ils ont chanté la Marseillaise, ils étaient enchaînés », ces paroles sont celles de Renée LOSQ ; elles nous bouleversent toujours ; elles nous rappellent la même attitude exemplaire des otages fusillés

quinze mois plutôt à Châteaubriant, Nantes et au Mont Valérien ; elles nous disent le courage, la dignité, la force de conviction des résistants.

Dès le 29 janvier, sans attendre les recours, 9 des 37 condamnés à mort sont fusillés au champ de tir du Bêle, 25 autres le seront le 13 février dont Jean LOSQ et 3 le 7 mai. Les 2 femmes, Renée LOSQ et Marie MICHEL, sont renvoyées à un « complément d'enquête » mais en fait condamnées à la déportation.

L'Occupant, avec la complicité active des collaborationnistes et de la police de Vichy, a voulu faire de ce procès un exemple. Mais contrairement à ce qu'ils espéraient, les accusateurs, les tortionnaires et les tueurs nazis ne sortent pas vainqueurs de cette parodie de justice. Au lendemain du verdict, la presse collaborationniste a beau exulter, *Le Phare de la Loire* titrant « la civilisation occidentale épure ! », loin de tétaniser la population, il renforce encore le sentiment anti-allemand qui avait germé au lendemain du 22 octobre 1941. Sentiment renforcé par l'annonce des défaites des armées allemandes par l'Armée rouge à Stalingrad en février 1943 et par les forces américaines, anglaises et françaises en Afrique du nord en mai 1943 laissant enfin espérer la victoire contre les forces de l'Axe.

Au moment même où se déroule le procès de janvier, de nouvelles arrestations surviennent. C'est que de nouveaux combattants ont pris la relève et multiplié les actions contre l'occupant : « Ami, si tu tombes ... »

Un nouveau « procès » dit des 16 se tient en août 1943 dans un relatif anonymat. Il allonge la liste tragique : 11 FTP sont fusillés au champ de tir du Bêle le 25 août et 2 autres sont exécutés le 20 novembre en Allemagne, à Tübingen.

Ainsi en quelques mois, 50 résistants de la région nantaise sont tombés dans cette lutte à mort pour la libération du pays.

Ces résistants, très actifs contre l'occupant allemand et les collabos nantais, sont pour la plupart des hommes jeunes, ouvriers dans les usines de l'agglomération nantaise, les Batignolles et la SNCAO notamment, rompus aux luttes politiques et syndicales des années 30, celles du Front populaire, celles contre le fascisme et le coup d'état franquiste en Espagne. Les femmes ont également un rôle important dans cette résistance de l'intérieur.

Le couple LOSQ en fait partie. Jean est né en 1907 à Douarnenez. Sa famille arrive à Nantes alors qu'il est enfant. Son père est embauché d'abord à Indret puis aux Batignolles où Jean le rejoint comme riveur. Renée est née à Nantes en 1910. Elle est mécanicienne chez Cholette, une entreprise de confection de vêtements militaires. Ils se marient en 1930 et s'installent dans le quartier de Barbin. Ils déménagent ensuite pour les maisons en bois de la cité de la Halvêque avec leurs sept enfants. Ils connaissent des conditions de vie et de travail très dures, marquées par les conflits sociaux qui vident les poches. Mais ils connaissent aussi cette entraide ouvrière à l'usine et dans la cité qui rend la vie plus douce tout en espérant des jours meilleurs. Ils se battent, avec leurs camarades, pour leurs revendications et pour une société plus juste, plus égalitaire, plus fraternelle : c'est leur idéal.

Jean, membre du PCF clandestin, s'implique très tôt dans les réseaux de résistance dans son entreprise et autour des Batignolles ; Renée distribue des tracts, procure des tickets de ravitaillement – volés – aux familles des copains en difficultés, cache des FTP en situation illégale, dont Raymond HERVE après sa fuite du bureau du juge LEBRAS. Pourchassés par la police, Jean et Renée sont tous deux arrêtés fin septembre 1942 et emprisonnés à Nantes.

Ni l'un, ni l'autre, ni aucun de leurs camarades n'avaient la vocation de mourir en martyrs, mais ils ont affronté en patriote les conséquences de leur engagement dans la Résistance.

Jean a 35 ans lorsqu'il est assassiné, et Renée 32 ans quand elle est déportée durant plus de deux longues années à Ravensbrück, puis à Mauthausen où 120 000 déportés - sur 200 000 - sont morts, un des plus effroyables taux de mortalité de l'univers concentrationnaire nazi.

A son retour des camps, Renée est confrontée aux problèmes de réadaptation qu'ont connus tous les survivants. Elle replonge dans la vie militante en prenant, dès 1947, des responsabilités au sein des mouvements et associations d'anciens déportés, résistants et victimes de guerre à la FNDIRP qu'elle représente au sein de l'UFAC - l'Union Française des anciens combattants et victimes de guerre et à l'ARAC – l'Association Républicaine des anciens combattants et victimes de guerre.

En 1952, Renée et sa famille s'installent à Sainte-Luce, dans le village de Bellevue.

Avec ses camarades de la commune, elle propose la création d'une petite section de l'ARAC et, tous ensemble ils participent aux cérémonies commémoratives.

En 1978, elle crée, avec René BERTHEAU membre du comité départemental et délégué national qui vient de s'installer à Sainte-Luce, une section de l'ARAC dont le drapeau officiel sera remis par le Maire Monsieur BRASSELET.

En 1989, Renée est décorée de la médaille de Ravensbrück et promue officier de la légion d'honneur.

Ces honneurs, cette reconnaissance sont autant les siens que ceux de Jean, Auguste, Raymond, Gaston, Jacques et tous les autres.

Pour l'avoir bien connue avec Jean-Noël, nous pouvons témoigner que toute sa vie, Renée sera attentive à transmettre aux jeunes générations le message de paix qu'elle portait. Lors de ses nombreux échanges avec les enfants dans les écoles, elle insiste sur la nécessité de tout faire pour éviter le retour de la guerre en concluant ses interventions par « Plus jamais ça ! »

Il y a bientôt 80 ans, alors que se préparaient les offensives des Alliés en Normandie et sur le front de l'est, le Conseil national de la Résistance adoptait le 15 mars 1944, dans la diversité de ses opinions et de ses croyances, son programme d'action « Les jours heureux ».

A la Libération, trois années suffiront aux forces politiques et syndicales de la Résistance pour bâtir un modèle social, économique et démocratique basé sur la solidarité et l'universalité des droits.

Cet héritage solidaire, nous devons le transmettre aux générations futures. Nous leur devons, et nous le devons aux résistants.

N'acceptons pas l'aggravation des inégalités sociales et de la pauvreté, le recul des droits sociaux et démocratiques, la diminution des services publics, qui fragilisent notre société, pendant qu'une minorité s'enrichit.

C'est sur ce terreau que des partis d'extrême droite, fascisants progressent dans de nombreux pays d'Europ dont le nôtre avec leurs relents racistes et xénophobes, que des pouvoirs autoritaires émergent un peu partout dans le monde, que des guerres qui déciment les populations civiles perdurent, comme celles en Ukraine et en Palestine.

La démocratie, l'esprit de tolérance, notre capacité à vivre ensemble et à savoir accueillir et protéger l'autre, l'étranger sans bagage, sont notre bien commun républicain et doivent être défendus sans relâche.

L'entrée au Panthéon le 21 février prochain de Missak et Mélinée Manouchian doit en cela être l'occasion de se souvenir que les résistants étrangers, ceux de l'Affiche rouge ou les Républicains espagnols inhumés à La Chapelle-Basse-Mer, ont pris toute leur part dans la libération de la France.

Souvenons-nous des mots de Paul Eluard :

« Ces étrangers d'ici qui choisirent le feu

Leurs portraits sur les murs sont vivants pour toujours »

Comme l'a fait inlassablement Renée LOSQ, il nous incombe plus que jamais de transmettre aux jeunes générations la mémoire des résistants, des déportés et de défendre les valeurs de la Résistance.

Il importe aussi de toujours mieux ancrer ce travail de mémoire dans un travail d'histoire et d'associer la jeunesse de notre pays à cette connaissance de la Résistance, en mettant à sa disposition des outils historiques, pédagogiques et ludiques de qualité.

Je remercie tout particulièrement Monsieur le Maire et les élus de Sainte-Luce-sur-Loire, ainsi que les personnels de mairie, pour l'organisation de cette cérémonie.

Merci de votre attention.

Sainte Luce-sur-Loire, le 27 janvier 2024